

V S Bis

Conseil de Paris des 15, 16, 17 et 18 novembre 2022

## Vœu de l'exécutif

### Rattaché à la DFA 53 relative au Débat d'orientations budgétaires

Considérant le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 ;

Considérant le vœu relatif au maintien et au développement des services publics de proximité : pour une ville protectrice, déposé par Nicolas BONNET-OULADJ et les élu.es du Groupe communiste et citoyen ;

Considérant le vœu relatif à la priorisation et à l'amplification des dépenses en faveur du climat et de la justice sociale, déposé par Alice TIMSIT, Jérôme GLEIZES, Nathalie MAQUOI, Émile MEUNIER, Fatoumata KONÉ et les élu-es du groupe les Écologistes ;

Considérant le vœu relatif au refus du dispositif de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de sanctions mis en place dans le PLF 2023, déposé par Danielle SIMONNET ;

Considérant l'impact financier des crises sanitaire, économique, énergétique et de la forte inflation sur le budget des collectivités locales en général et de la Ville de Paris en particulier ;

Considérant que le coût de la crise sanitaire pour la Ville de Paris s'élève à 1.2 milliards d'euros ;

Considérant que le surcoût lié à la crise de l'énergie devrait s'élever à au moins 100 M€ en 2023 ;

Considérant que malgré ce choc budgétaire sans précédent, le soutien de l'État à la Ville de Paris a fait gravement défaut pendant la crise sanitaire ainsi que depuis le début de la crise énergétique et de la hausse du prix des matières premières ;

Considérant que les aides annoncées par le Gouvernement pour redonner du pouvoir d'achat aux agents du service public et aux bénéficiaires des minima sociaux (hausse du point d'indice, revalorisation du RSA, mesures du Ségur de la Santé...) sont financées en grande partie par les collectivités locales sans aucune compensation de la part de l'État ;

Considérant que la Ville de Paris n'a bénéficié d'aucun dispositif de soutien mis en place par le Gouvernement (filets de sécurité notamment) ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2023 et le projet de loi de programmation des finances publiques n'apportent aucune solution concrète aux collectivités locales et que, pire, le Gouvernement, supprime de nouvelles recettes fiscales locales et impose de nouvelles règles pour limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités (introduit par le 49.3 sans aucun débat parlementaire) réduisant ainsi l'autonomie financière et politique des collectivités locales ;

Considérant que l'érosion constante des ressources de fiscalité locale depuis 10 ans, est essentiellement liée aux réformes d'État (suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...);

Considérant que le désengagement de l'État est structurel avec la disparition de la dotation globale de fonctionnement pour la Ville de Paris et la poursuite de la hausse des dépenses de péréquation à des niveaux difficilement soutenables (pour la 4ème année le solde des relations financières avec l'État sera déficitaire pour la Ville) ;

Considérant les charges de centralité et de structure de l'économie locale de la Ville de Paris : tourisme, évènementiel, culture, restauration, transports commerces, administration d'État... ;

Considérant le rapport de Nicolas Bonnet Ouladj et Paul Simondon sur l'avenir des finances locales ;

Considérant que les propositions d'amendement de nouvelles recettes, sans coût pour l'État, telles que l'augmentation de la taxe sur les logements vacants, le dé plafonnement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe de séjour sur les palaces et hôtels de luxe, portés par la majorité municipale, ont toutes été balayées par les multiples 49.3 du Gouvernement ;

Considérant le plan de sobriété énergétique mis en place par la Ville de Paris permettant de réaliser des économies (baisse des températures, décalage des heures de chauffe, baisse de l'intensité de l'éclairage...) et la priorisation des dépenses de gestion ;

Considérant que l'urgence de la situation climatique implique que la Ville doit investir massivement pour la transition écologique ;

Considérant la COP 27 qui se tient actuellement en Égypte et qui doit ancrer urgemment l'accélération des efforts mondiaux pour lutter contre le changement climatique ;

Considérant que l'été dernier a souligné l'impact du dérèglement climatique sur les populations et la nécessité d'investir massivement pour adapter la ville ;

Considérant que le maintien et le développement des services publics pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens sont indispensables pour préserver la cohésion du territoire ;

Considérant l'impératif d'accompagner les plus fragiles et de ne pas faire peser sur leur budget la hausse de l'inflation en préservant par exemple les tarifs des cantines scolaires ;

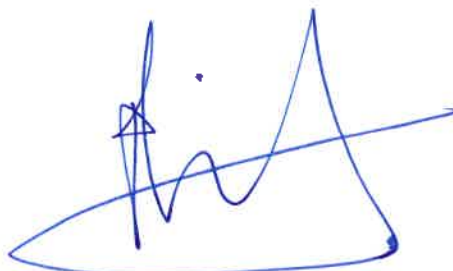
Considérant que, dans ces conditions, le seul moyen pour maintenir un haut niveau de services publics et retrouver un niveau d'épargne satisfaisant pour engager les investissements indispensables aux transformations sociales et écologiques est celui d'une hausse du taux de taxe foncière ;

Considérant la proposition de hausse de 7 points de la taxe foncière, dont le niveau restera toujours en deçà de la moyenne des grandes villes de France ;

Considérant les exonérations de la taxe foncière pour les propriétaires parisiens disposant de faibles revenus et ceux engageant des travaux de rénovation ;

**Sur proposition de l'Exécutif, la Ville de Paris :**

- **Confirme sa volonté de continuer à investir massivement :**
  - o **Pour adapter Paris au changement climatique et accélérer la transition écologique, notamment à travers la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements privés (notamment via le dispositif EcoRénovons), l'usage accru des énergies renouvelables (et la préfiguration d'Energie de Paris), la végétalisation et l'aménagement des espaces publics (Embellir votre quartier, rues aux écoles, cours Oasis...);**
  - o **Pour poursuivre la création de logements sociaux et à prix abordable en respectant l'objectif d'atteindre 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien d'ici à 2025 et 40% de logements publics d'ici à 2035 ;**
  - o **Tout en réaffirmant l'objectif de cibler 25 % de l'investissement de la Ville dans les quartiers populaires.**
  - o **Pour cela, l'exécutif présentera un programme d'accélération des investissements pour la transition écologique pour 2023-2026 ;**
- **Confirme sa volonté de continuer à investir dans de nouveaux équipements publics, s'engage notamment à financer prioritairement les domaines du sport, de la jeunesse, (notamment dans les quartiers populaires), de la culture, des mobilités douces et de l'éducation ;**
- **Poursuive et amplifie, dans la continuité du budget supplémentaire 2022, son plan de déprécarisation soutenu lors du Comité technique central du 7 juin 2022 par six des sept organisations syndicales représentatives afin de donner un statut de travail protecteur aux agents les plus précaires.**
- **Continue de travailler activement à l'élaboration d'une politique de recrutement attractive en fonction des tensions de filière, en activant tous les leviers, notamment celui de la rémunération.**
- **S'engage à maintenir un haut niveau de financement des politique sociales et solidaires, à commencer par l'insertion par l'activité économique, pour accompagner les plus fragiles ;**
- **S'engage avec les associations de collectivités locales à défendre auprès de l'Etat et du Parlement un rétablissement des marges financières des collectivités pour leur permettre de retrouver une autonomie financière et politique, et ainsi de faire face aux différentes crises (en s'opposant avec les autres villes notamment à la suppression de la CVAE et à l'encadrement des dépenses sans contrepartie).**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned at the bottom right of the page.